

CAP Electricien

Objectifs

Le titulaire du Certificat D'aptitude Professionnelle Electricien intervient dans les secteurs d'activités du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures. Les fondamentaux du métier d'électricien sont transversaux à tous les secteurs d'activités.

Ce CAP aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électricien depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations. A l'issue de cette formation, vous serez capable d'installer, mettre en service, entretenir et réparer des ouvrages électriques et des réseaux de communication...

Entreprises d'accueil

Entreprise de type artisanale ou industrielle (service maintenance).

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir effectué une première année de CAP Electricien en formation scolaire ou apprentissage, être âgé de 15 à 29 ans ou en situation de handicap, avoir signé un contrat d'apprentissage ou à défaut sous statut stagiaire de la formation professionnelle, motivation à exercer le métier visé.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
500 255 24	30328

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

420 heures (sur 1 an).

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

2 ou 3 semaines en UFA
2 ou 3 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Campus La Salle Site Sainte-Barbe

10 rue Franklin
42028 SAINT ETIENNE Cedex 1
04 77 43 54 30
jean-marc.mondon@ac-lyon.fr
www.lasalle-emci.com

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français / Histoire-Géographie
	Mathématiques / Sciences
	Anglais
	EPS
Matières professionnelles	Atelier Electricité : <ul style="list-style-type: none"> • Installation électrique et installation de câbles • Mise en service • Maintenance • Habilitation électrique • Lire et décoder un plan ou un schéma • Lois électrotechniques • Techniques de câblage • Formation aux Économies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment
	Prévention Santé Environnement

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
EP1 : Réalisation d'une installation dont Prévention Santé Environnement	7	CCF	Ecrit et Pratique
EP2 : Mise en service d'une installation	4	CCF	Pratique
EP3 : Maintenance d'une installation	2	CCF	Pratique
EG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	3	Ponctuel	Ecrit
EG2 : Mathématiques et sciences physiques et chimiques	2	CCF	Ecrit
EG3 : Éducation physique et sportive	1	CCF	Ecrit
Epreuve facultative : Anglais	Pts > 10	Ponctuel	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- CAP Monteur en installations thermiques.
- MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile.
- MC Maintenance en équipement thermique individuel.
- MC Réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques.
- MC Sécurité civile et d'entreprise.
- Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés.
- Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques.
- Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques.
- BP Électricien.
- BP Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air.
- BP Métiers de la piscine.
- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire...

Débouchés professionnels :

- Électromécanicien.
- Électricien installateur.
- Électricien du bâtiment.
- Electrotechnicien.
- Monteur câbleur.
- Agent d'encadrement en électricité.
- Chef de chantier en installations électriques...

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 8 033 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : la rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2021	01/09/2020	30/06/2020

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

BÂTIMENT

Accès par transport

- Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Pigne de bus à proximité : 21 – M3 – S3.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie et aménagements possibles si nécessaires (parking voiture à chaque niveau pour éviter les escaliers).

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Réseau Lasallien

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Cabines de câblages bâtiment en multi matériaux.
- Coffret de câblage industriel individuel.
- Systèmes dédiés au cap (TGBT, SLT...).

Coordonnées de l'UFA



Campus La Salle Site Sainte-Barbe

10 rue Franklin
42028 SAINT ETIENNE Cedex 1
04 77 43 54 30
jean-marc.mondon@ac-lyon.fr
www.lasalle-emci.com

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026